

Habitation—Loi

et en détérioration, parce qu'elles sont occupées par les pauvres gens à qui elles ont probablement été léguées.

Je pensais qu'étant donné le très grand nombre de fois où j'ai abordé la question, j'avais réussi à convaincre le ministre qu'il fallait prendre des mesures en priorité dans ce domaine et allouer des fonds, dans le cadre du programme de rénovation des habitations, pour procéder à l'isolation des logements des économiquement faibles, non seulement en vue de les aider à épargner le mazout, mais afin d'aider le gouvernement à réduire ses propres dépenses en carburant, conformément à son programme de conservation de l'énergie. Je dois répéter encore une fois que bien des citoyens qui possèdent leur propre maison sont aux prises avec ce problème; ce sont généralement des assistés sociaux, et les provinces doivent augmenter leurs prestations pour leur permettre de se chauffer au cours des mois d'hiver; le gouvernement fédéral contribue à parts égales à ce programme. Aussi est-il évident que l'économie tant pour le gouvernement que pour le public justifierait ce programme.

Le ministre lui-même, lors d'une allocution prononcée en juin dernier devant la Fédération canadienne des maires et des municipalités, tenait les propos suivants:

Heureusement, je crois qu'il est maintenant bien compris que le Programme d'amélioration de quartiers est destiné à aider à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'ensemble qui répondra à une grande variété de besoins matériels, sociaux et récréatifs dans les quartiers. Il ne s'agit pas d'une proposition bâclée et hâtive. La SCHL insiste désormais pour que l'investissement dans le cadre du PAQ dans un quartier ne soit pas inférieur à \$100 par habitant... Le Programme d'aide à la remise en état des maisons est étroitement lié au PAQ. Il a pour objet d'aider à restaurer les maisons en mauvais état pour les ramener à des normes acceptables d'hygiène et de sécurité et prolonger leur existence utile d'environ une quinzaine d'années. Le gouvernement fédéral prête jusqu'à \$5,000 à cet effet, à des taux avantageux, et la première tranche de \$2,500 du prêt pourra faire l'objet d'une remise, selon les revenus de l'emprunteur. Le programme d'aide à la revalorisation des habitations s'applique dans les zones admissibles au programme d'amélioration des quartiers, aux projets d'habitations sans but lucratif, peu importe où ils se trouvent, et dans les zones spécialement désignées en vertu d'un accord fédéral-provincial.

C'est ce que le ministre a dit lui-même en juin et le programme est en vigueur depuis deux ans et demi ou trois ans. Je me demande pourquoi les fonctionnaires de la SCHL ne se rendent pas compte qu'on pourrait créer de nouveaux logements habitables en revalorisant ces habitations, et faciliter ainsi les choses pour ceux qui peuvent se permettre d'acheter une maison.

Dans une autre étude, on lisait ce qui suit:

La rénovation des vieilles maisons est un autre secteur qui a été négligé. Comme notre programme de logement provient en grande partie des coûts trop élevés, il serait plus économique de rénover les vieilles habitations que de les démolir pour en construire de nouvelles. C'est ce qu'a recommandé le rapport Dennis et Fish sur les logements pour gens à faible revenu au Canada.

«Même dans les régions de croissance élevée, le coût de la démolition et de la reconstruction des logements existants est bien supérieur à celui de la rénovation.

Aussi nous recommandons le lancement d'un vaste programme de rénovation, en vue de remettre dans un état convenable le plus grand nombre possible de logements.

La loi nationale sur l'habitation prévoit le financement fédéral (par prêts et subventions) de programmes de rénovation. Jusqu'ici, cependant, on n'y a guère eu recours, à cause des lenteurs mises par les gouvernements fédéral, et provinciaux et les administrations municipales à définir les besoins. En recourant davantage aux programmes de rénovation, il serait possible de rendre un plus grand nombre de vieilles maisons habitables, ce qui aiderait à freiner la montée des prix.

Tout semble indiquer que pareil programme serait avantageux. Je suis sûr, d'après l'expérience dans ma propre province, Terre-Neuve, que la situation est à peu près la

même dans bien des coins du pays. J'espère que le ministre réexaminera ce programme et qu'il y affectera des fonds pour remédier aux injustices flagrantes de nos programmes de logement. J'espère que, lorsque le ministre clôturera ce débat, il pourra me dire où en sont les entretiens avec la province de Terre-Neuve à propos du Programme d'aide à la revalorisation des logements qu'elle lui a présenté il y a quelque temps.

J'ai parlé du rapport Dennis et Fish sur les logements pour personnes à revenu modique. Il est également manifeste que le Conseil canadien de l'aménagement rural a fortement insisté auprès du ministre sur la nécessité de transformer les maisons actuelles en logements décentes. Je sais qu'il n'est pas facile pour les provinces de déterminer les régions ayant droit à l'aide prévue dans le programme et qu'il n'est pas facile non plus pour les municipalités de fixer des normes en matière de logement, mais je me demande pourquoi, puisque nous nous efforçons de nous débarrasser des tracasseries administratives, nous ne profitons pas d'un programme existant, le Programme de prêts pour l'amélioration de maisons, en y ajoutant une clause prévoyant la remise des dettes et en permettant à tous les Canadiens de n'importe quelle région du pays d'adresser directement leur demande à la SCHL. Nous tirerions ainsi parti d'un programme excellent qui, comme je l'ai dit maintes fois, peut résoudre le problème des logements pour personnes à revenu modique.

Il y a certains aspects du programme qui, selon moi, seraient avantageux, c'est le cas notamment des prêts pour des projets d'égouts et d'approvisionnement en eau potable. Il y a longtemps que nous attendions, un tel programme et je félicite le ministre et ses collaborateurs de l'avoir lancé. Il devrait être évident que le service public le plus importants dans des milliers de localités canadiennes, et particulièrement dans les petites régions rurales, est le système d'égouts et d'approvisionnement en eau potable, non seulement pour le confort qu'il fournit à nos citoyens et à leurs enfants, mais aussi pour leur santé et une meilleure hygiène.

Je suis content de voir que, dans le programme d'aide pour l'accession à la propriété, on a supprimé l'obligation d'avoir un ou plusieurs enfants. Cela sera utile à bien des jeunes couples qui désirent s'acheter une maison avant d'élever une famille. Je suis sûr que personne ne leur conteste ce droit. Toutefois, je suis déçu de voir que le ministre n'a pas cru bon d'étendre les avantages du PAAP à l'achat de maisons déjà existantes, car bien des vieilles maisons pourraient être restaurées, et la nécessité d'augmenter le nombre de mises en chantier en serait diminuée d'autant.

Il est évident que bien des personnes âgées, dont la famille est éloignée, seraient désireuses de vendre leur maison au profit d'un appartement, d'une maison mobile ou d'un logement plus petit. J'espère que le ministre tiendra compte de ce facteur avant que le bill ne soit soumis au comité et qu'il apportera les amendements nécessaires à cette étape.

Comme le PAAP est maintenant rattaché au programme d'aide spéciale aux anciens combattants en matière de logement, j'estime pouvoir signaler certains points du programme qui remplacent la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'ai été bien peiné d'apprendre qu'à la suite des questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*, on n'a reçu que deux demandes en vertu de la disposition relative aux logements sans but lucratif à l'intention non seulement des anciens combattants mais aussi des personnes âgées. Mais il est encore plus affligeant de constater,